Une riposte efficace à Schwarzenbach

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 247

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1027940

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 247 1er novembre 1973
Dixième année
Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1974: 40 francs
Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Claude Quartier

247

Domaine public

Une riposte efficace à Schwarzenbach

La première initiative Schwarzenbach avait révélé l'ambiguïté des positions de la gauche : le refus du texte xénophobe pouvait être assimilé à un appui consenti aux intérêts patronaux.

Pourquoi ne pas lutter contre la nouvelle initiative xénophobe de l'Action nationale en lançant un contre-projet qui lierait une stricte limitation de l'immigration à l'élimination de tout ce que le statut actuel des travailleurs étrangers a d'inacceptable ? Telle est l'idée lancée devant les syndicalistes PTT par Ezio Canonica, le nouveau président de l'USS. Jusqu'à maintenant, la plus importante centrale syndicale de notre pays se contentait d'une limitation plus stricte du nombre des travailleurs étrangers et appuyait sans réserve le principe de la « rotation ». Sous cet euphémisme, on entend la constitution d'un volant de main-d'œuvre à qui on interdit un établissement permanent. Ce sont les saisonniers : neuf mois de travail annuels et interdiction de faire venir sa famille. Le démo-chrétien Strauss, en Allemagne, s'est fait le défenseur de cette politique contre le chancelier Brandt.

Ezio Canonica n'est pas seul. Il cite à l'appui de sa position le projet d'initiative du Mouvement des ouvriers et des employés catholiques dont l'implantation est plus particulièrement suisse alémanique. Trois points forts caractérisent un texte qui est pour l'instant offert à la discussion des différentes organisations intéressées et sera définitivement arrêté à Lucerne au mois de novembre.

Le travailleur étranger a droit au renouvellement de son permis tant que des motifs personnels fondés légalement ne s'y opposent pas. C'est la fin du pouvoir discrétionnaire de la police des étrangers et la peur permanente qu'il engendre. Après un délai d'attente, l'étranger peut changer de place et de profession, choisir sa résidence et son logement et bénéficier de la liberté d'expression, d'assemblée et d'association. Dans ce cadre, une éventuelle réduction du nombre des travailleurs étrangers ne peut porter que sur les nouvelles entrées.

Le problème des saisonniers est résolu d'une manière astucieuse, même si elle n'est pas totalement satisfaisante. La durée de leur contrat annuel serait ramenée à six mois au maximum, ce qui permettrait de satisfaire les besoins de l'hôtellerie et de l'agriculture, mais rendrait le recours à ce type de travailleurs totalement inintéressant pour les autres secteurs économiques. Le contingent des saisonniers disparaîtrait donc dans sa plus grande partie (les frontaliers, eux, seraient intégrés dans le contingent global).

Le projet de ouvriers catholiques ne prévoit pas les modalités de la transformation des saisonniers actuels en titulaires d'un permis annuel; on ne sait pas non plus si l'inclusion des frontaliers dans la statistique globale s'accompagne du bénéfice des droits reconnus aux autres étrangers : utilisation de l'infrastructure publique : école, hôpitaux, assurances, libre choix de la résidence. A revoir également l'ampleur du délai d'attente pendant lequel l'« annuel » ne peut faire venir sa famille et qui, des quinze mois actuels, pourrait être réduit à un ou deux trimestres.

S'il ne résoud pas tous les problèmes, ce projet, ainsi que les efforts parallèles de l'USS, permettent d'envisager d'une manière positive l'autre élément du problème : la limitation du nombre des travailleurs étrangers. Une fois admis le principe selon lequel le droit des titulaires actuels d'un permis, qu'il soit annuel, saisonnier ou frontalier, ne saurait être remis en question.

Dans ce numéro : La TV par câble au Japon — Le paysan et le paysage — Le syndicalisme entre le musée et le champ de bataille — Décriminalisation de l'avortement : la voie tracée en RFA — L'apartheid et nous.